

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**Relative à la demande d'autorisation environnementale
concernant la création d'une nouvelle plateforme logistique dans la ZAC n°1 de l'aéroport
Paris-Vatry sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée.
présentée par la Société ARROW VATRY LAND**

Objet de la consultation :

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R.123-8 et R.123-46, une participation du public par voie électronique est ouverte du lundi 11 juillet 2022 au mercredi 10 août 2022 inclus, sur la demande présentée par la société ARROW VATRY LAND, dont le siège social est situé 134 Boulevard Haussmann 75 008 PARIS 08, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de création d'une nouvelle plateforme logistique dans la ZAC n°1 de l'aéroport Paris-Vatry sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée.

Modalités de la consultation :

Le dossier mis à disposition du public comprenant la description du projet, la localisation, l'étude d'incidence, l'étude de danger, les plans, la capacité et les garanties financières pourra être consulté et les observations et propositions du public pourront être déposées sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marne.gouv.fr>.

Le dossier de consultation est également, à la demande, mis à disposition du public sur support papier à l'adresse suivante : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – 51 000 Châlons-en-Champagne.

Pendant toute la durée de la participation au public, vous pouvez adresser vos observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr ou sous format papier à : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60 554 – 51 037 Châlons-en-Champagne Cedex durant toute la durée de la consultation soit du lundi 11 juillet 2022 au mercredi 10 août 2022 inclus.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus pendant une durée minimale de trois mois.

Châlons-en-Champagne le 17 juin 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Cellule
SIGNE
Vincent ROGER**